



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2025
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 9877^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 12 mars 2025,
à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9877^e séance, tenue à huis clos le mercredi 12 mars 2025, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Non-prolifération".

La Présidente, agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité les représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran à participer à la séance.

La Présidente, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à participer à la séance.

La Présidente a également invité S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Vivian Okeke, Représentante du Directeur général de l'AIEA auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directrice du bureau de liaison de l'AIEA à New York.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Khiari.

Les représentants des États-Unis, de la Grèce, du Panama, du Guyana, du Royaume-Uni, de la France, de la République de Corée, de la Slovénie, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Chine, de l'Algérie, du Pakistan, de la Fédération de Russie et du Danemark ont fait des déclarations.

Le Conseil a entendu une déclaration de S. E. M. Lambrinidis.

Le Conseil a entendu les déclarations des représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran. »

